

M. Morarji Desai, le ministre des Travaux et des Relevés du Nigéria, l'honorable I. Wada, le ministre des Communications et des Travaux de Saint-Vincent, l'honorable C. L. Tannis, et le ministre de la Santé du Nigéria, le D^r M. A. Majekodunmi.

Sous-section 2.—Le Canada et les Nations Unies

Au cours de 1962, les Nations Unies ont beaucoup contribué au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Par l'intermédiaire de l'Organisation, on en est arrivé à une entente concernant l'avenir politique de la Nouvelle-Guinée occidentale, entente qui a nécessité l'établissement, dans ce territoire, d'une petite force des Nations Unies comprenant un groupe de Canadiens, afin de faciliter le passage du territoire du régime néerlandais au régime indonésien. Le fait que la crise de Cuba a été examinée aux Nations Unies et le rôle qu'a joué le Secrétaire général intérimaire au cours des négociations ont rehaussé le prestige de l'Organisation et favorisé la nomination de M. U Thant au poste de Secrétaire général pour une période de cinq ans.

L'Assemblée générale des Nations Unies s'est réunie trois fois au cours de l'année: à des reprises de la 16^e session convoquées en janvier pour discuter de l'Angola, de Cuba, de l'avenir du Ruanda-Urundi, de la Guyane britannique et de la Rhodésie du Sud, en juin pour approuver la cessation de la tutelle belge et l'accession du Rwanda et du Burundi à l'indépendance et, le 18 septembre, au début de la 17^e session. Au cours de la 17^e session, la délégation canadienne, de concert avec un groupe important et représentatif d'autres délégations, a aidé à maintenir le rythme du travail qui a permis à l'Assemblée d'épuiser avant le 20 décembre son ordre du jour assez long, qui comprenait des questions politiques, économiques et sociales, des questions de droit international et des questions administratives et budgétaires, sans être obligée de recourir à une reprise de la session.

Depuis plusieurs années, le Canada s'emploie activement à trouver une solution au grave problème que pose le financement des Nations Unies par suite du refus de certains États membres de verser leur quote-part des frais de l'intervention des Nations Unies au Congo (ONNC) et au Moyen-Orient (UNEF) en vue d'y maintenir la paix. Le 20 juillet 1962, la Cour internationale de justice a confirmé l'avis du Canada et d'autres États, selon lequel ces dépenses doivent être considérées comme des frais juridiques de l'Organisation. A la 17^e session, l'Assemblée, sur l'initiative de la délégation canadienne, a confirmé l'avis de la Cour et ordonné qu'un groupe de travail se réunisse au début de 1963 pour tenter de trouver un mode de financement acceptable concernant l'activité des Nations Unies pour le maintien de la paix.

Les questions coloniales ont prédominé au cours de la 17^e session, en raison de l'influence du bloc afro-asiatique que l'adjonction de six nouveaux États membres est venue renforcer (Algérie, Burundi, Rwanda, Ouganda, Jamaïque, et Trinité et Tobago). Pendant le débat sur le rapport du Comité spécial des Dix-sept ayant trait au colonialisme, le délégué du Canada a fait observer en termes énergiques que la déclaration de l'Assemblée sur le colonialisme devrait s'appliquer au monde entier, y compris les zones où les populations sont sous la domination soviétique.

En ce qui concerne les essais nucléaires et le désarmement, la délégation canadienne a formulé plusieurs propositions constructives à l'égard d'une résolution tendant à mettre fin aux essais nucléaires avant le 1^{er} janvier 1963 et elle a contribué à l'adoption d'une résolution prévoyant un désarmement général et complet, résolution tout à fait conforme aux vues du Canada. Au sujet des radiations atomiques, la délégation du Canada a continué de signaler à l'attention mondiale les dangers que comporte pour la santé l'accroissement de la radio-activité de l'air. L'Assemblée a adopté une résolution du Canada, appuyé par 42 États membres et proposant que se continuent l'étude et les rapports sur la radio-activité. Pour ce qui est de l'espace interstellaire, le Canada s'est joint aux États-Unis et à d'autres délégations pour présenter une résolution, que l'Assemblée a adoptée sous une forme modifiée. L'objet primordial de cette résolution était d'assurer la poursuite des efforts visant à favoriser la collaboration technique en matière d'exploration de l'espace interstellaire.